

Journée INSPIRE CNIG 18 novembre 2014

« INSPIRE : bilan pour un nouvel élan »

Atelier 1 : plan et compilation des résumés

- **Atelier 1** : Pourquoi et comment mettre en œuvre la transformation des données ; exemple des données d'urbanisme ?
Animateur : Aline Clozel (Grand Avignon),
Interventions :
 - Une collectivité et son PLU : Lorient Agglomération (Sylvaine Duceux),
 - Méthodologie de transformation (Dominique Laurent IGN),
Rapporteur : Jean-Loup Delaveau (société Springeo).

Plan de l'atelier :

Pourquoi et comment mettre en œuvre la transformation des données ; exemple des données d'urbanisme ?

Ou « peux t'on transposer l'expérience et argumentaire des prescriptions nationales de DDU à l'échelle française à l'ensemble des données INSPIRE à l'échelle européenne ».

L'exemple des données d'urbanisme est intéressant et en même temps relativement spécifique :

Intéressant car :

- la question de la transformation des données est déjà au cœur de nos réflexions pour (essayer) d'être conforme INSPIRE. On a déjà deux modèles Fr et Eu très proches.
- Nous avons là des prescriptions nationales déjà très appliquées,
- et parce que l'enjeu des prescriptions nationales est bien de favoriser l'accès à l'information pour les acteurs de l'urbanisme et le citoyen. Enjeu confirmé par l'obligation nouvelle apparue avec le géoportail national de l'urbanisme.

Spécifique aussi :

- car les données d'urbanisme sont en évolution permanente compte tenu des évolutions juridiques et des évolutions locales nombreuses, des données en évolution permanente,
- car ce sont des données construites par une multiplicité d'acteurs et que ça ne manquera pas de compliquer les questions de transformation ne serait-ce qu'à travers les questions de format.

Pourquoi mettre en œuvre la transformation des données ; exemple des données d'urbanisme ?

En matière de prescriptions nationales de dématérialisation des documents d'urbanisme plusieurs arguments ont été avancés pour promouvoir le standard national. Sont-ils transposables ?

- Obligation légale (GNU et INSPIRE),

- Information du citoyen et favoriser de nouveaux usages,
- Mise en conformité des logiciels urba,
- Economies d'ingénierie (lors des multiples mises à jour et pour ne pas réfléchir à son propre modèle de données),
- Récolements plus faciles entre différents documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale ou départementale pour élargir les réflexions.

Intervention de Sylvaine Duceux : tout l'intérêt d'un modèle sur l'évolution des pratiques

L'urbanisme à Lorient Agglomération

Lorient Agglomération (25 communes, 205 000 habitants), gère par convention de service la planification urbaine et l'instruction des permis de construire depuis une quinzaine d'années. Ce service aux communes s'est accru au fil de la construction intercommunale.

Au début des années 2000, Le SIG-Bureau de dessin de Lorient Agglomération gérait les modifications et les révisions des règlements graphiques de 6 communes. Un SIG dédié à l'urbanisme était en place pour la consultation des plans et du cadastre sur l'ensemble des 19 communes. Le travail sur le règlement graphique était effectué par des dessinateurs avec des outils DAO. Il n'y avait pas de cahier des charges et chaque commune était traitée au cas par cas sans grande cohérence avec la commune voisine.

Le SIG-Bureau de dessin s'est structuré avec le temps (17 communes en gestion) et des groupes transversaux (SIG-URBANISME) se sont créés afin d'harmoniser nos pratiques. Ce travail a abouti au dico des libellés et à l'usage systématique du cahier des charges national.

Lorient Agglomération anime le pôle métier régional de Géobretagne avec un binôme géomaticien-urbaniste. Le groupement de collectivités qui y participe est sensible aux modèles de données européens et aux cahiers techniques nationaux. Pour autant ceux-ci doivent répondre aux besoins de gestion des collectivités. Un échange régulier avec le groupe national permet d'adapter nos pratiques et d'apporter des améliorations aux documents tout en gardant en ligne de mire la Directive INSPIRE.

La présentation proposée vise à montrer les adaptations et l'usage du cahier des charges national PLU du CNIG au sein de Lorient Agglomération pour, le moment venu, basculer plus facilement les données des producteurs dans le modèle INSPIRE.

Intervention de Dominique Laurent, IGN : méthodologie de transformation

Transformation de données

Concernant les prescriptions nationales de dématérialisation des documents d'urbanisme, il existe de fortes attentes en la matière d'autant que la « compatibilité INSPIRE3 a souvent été un argument pour convaincre de numériser selon le modèle CNIG.

La directive INSPIRE demande de rendre les données interopérables, ce qui implique de les rendre accessibles dans le modèle commun défini par le règlement. Cette mise en conformité se fait généralement par transformation de schémas, entre un schéma source (celui des données existantes) et le schéma cible (le modèle INSPIRE).

La Directive INSPIRE laisse le choix des moyens de mise en oeuvre aux producteurs de données qui doivent donc choisir les méthodes et outils de transformation les plus adaptés à leur situation.

La présentation proposée est principalement basée sur un atelier organisé par le KEN (Knowledge Exchange Network) d'EuroGeographics lors duquel de nombreux fournisseurs ou utilisateurs de logiciels de transformation de schéma avaient partagé leur expérience.

La présentation proposée ne vise pas à faire un panorama des solutions existantes mais à identifier les principaux critères de choix de ces solutions.

Conclusion

Tout l'enjeu est bien d'inciter les autres communautés à adopter une approche similaire à celle des prescriptions nationales de Dématérialisation des Documents d'Urbanisme :

☒ Aller vers des standards nationaux inspiro-compatible comme pour les DDU : mais attention il s'agit là d'un système qui demande beaucoup d'investissements humains pour bien faire vivre le partenariat et le lien avec le terrain

Il reste ensuite de réels questionnements sur les modalités d'usage à une échelle élargie jusqu'à l'échelle européenne, et là encore avec l'exemple des données d'urbanisme qui sont d'une lecture très spécifique.